

# Département de la Haute-Vienne

## ❖ Commune de DOMPS

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le treize octobre deux mil vingt trois à 20 h 30, suivant convocation en date du six octobre deux mil vingt trois, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

**Étaient présents :** Mme BELLET Béatrice, Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr MONTHEIL Jean-Pierre,

**Membres excusés ayant donné pouvoir :** Mr VERHLEST Eduard à Mr BOUTY Serge  
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore à Mme BOUR Coline

**Membre absent :** Mr LEROUSSEAUD Sébastien

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 6 octobre 2023

**Secrétaire de séance :** Mr CHASSAGNE Yannick

#### Délibération 2023/051 en date du 13 octobre 2023

#### Renouvellement du contrat copieur de la mairie : étude de propositions

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de location du copieur arrive à échéance au 18/01/2024.

Un délai de préavis de résiliation doit être respecté afin d'éviter des frais et/ou un renouvellement par tacite reconduction. Madame le Maire indique qu'il apparaît opportun de comparer différentes propositions avant de s'engager dans le renouvellement du contrat existant ou de s'orienter vers un changement de prestataire.

Madame le Maire rappelle les modalités et tarifs de location actuels du copieur Sharp MX 2630 avec la Société CAPEA :

- **Contrat de location** pour une durée de 5 ans et un trimestre depuis le 11/10/2018 pour un coût de 175,00 € HT (= 210,00 € TTC) / trimestre, soit 700,00 € (= 840,00 € TTC) / an,
- **Contrat de service copie/entretien** pour la maintenance de ce matériel. La facturation intervient en fonction du nombre de copies réalisées et ce au coût unitaire de 0,0058 € HT par copie noire, et, de 0,058 € HT par copie couleur.

Madame le Maire présente les 4 propositions reçues concernant le renouvellement du copieur et le comparatif figurant dans le tableau en annexe.

#### **A l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- De retenir la proposition de KOESIO sur la base d'une location pour une durée de 63 mois d'un copieur HP 786 DN pour un montant de 219 € HT par trimestre pour la location, et d'un coût unitaire de 0.0040 HT par copie noire et 0.040 HT par copie couleur.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette proposition

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture En Mairie le 14 octobre 2023.  
087-218705804-20231014-D2023-051-Maire.  
Date de télétransmission : 17/10/2023  
Date de réception préfecture : 17/10/2023

